



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Finances

Question écrite n° 47314

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'initiative de la municipalité d'Étaples (Pas-de-Calais), qui avait envisagé de proposer aux étudiants de la commune des prêts d'honneur, dans des conditions strictement réglementées et s'agissant de jeunes confrontés à des difficultés financières pour poursuivre leurs études. Il s'étonne que cette décision ait été annulée par les services préfectoraux, en liaison avec la trésorerie générale, au motif qu'« il n'entre pas dans les missions d'une collectivité territoriale de se substituer aux organismes bancaires pour accorder des prêts étudiants, encore moins de fausser la concurrence par l'octroi de ces prêts sans intérêts ». Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun, en liaison avec le ministre de l'intérieur, de proposer une modification de la réglementation pour permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de contribuer à seconder les études secondaires et supérieures de leurs concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47314

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 186